

# Procès-verbal n°6 du Comité de Direction

Réunion du :	Mercredi 05 Juin 2024
À :	18h30 – District Gard-Lozère à Nîmes
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes. Christie CORNUS, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Mrs. Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Philippe MOREL, Jean-Marie ROUFFIAC. Dr. Jean-François CHAPPELLIER.
Absents excusés :	Mmes. Stéphanie ALBEROLA, Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Rachel MARTIN. Mrs. Christian BOUTADE, David MIDIONNE
Assistent à la réunion :	Mr. Claude BOUILLET.

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

## Préambule

Le Secrétaire Général remercie les membres présents et procède à l'appel des membres.

## Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°5 du 24.04.2024

- POUR : 09
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

### **Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité**

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-Verbal n°6 du Bureau Directeur (Annexe 1)

- POUR : 09
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

### **Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité**

Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérés comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**

## Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
04/05/2024	Montpellier	Collège des Présidents de Ligues et Districts
09/05/2024	Vauvert	Finale des Coupes Gard-Lozère



24/05/2024	Nîmes	Cérémonie de mise à l'honneur des jeunes espoirs sportifs Gardois organisé par le Conseil Départemental du Gard
25/05/2024	Marguerittes	Tournoi des anciens du Nîmes Olympique
29/05/2024	Nîmes	Inauguration Stade J-Pierre ADAMS
31/05/2024	Visioconférence	AG LFO

## Courriers Clubs

### **521148 – ES BARJAC**

- Nous sollicitant pour des dotations pour leur tournoi. *Noté, une réponse sera faite.*

### **539959 – AS POULX.**

- Nous sollicitant pour des dotations pour leur tournoi. *Noté, une réponse sera faite.*

### **517885 – US MONOBLETOISE**

- Nous sollicitant pour des dotations pour leur tournoi. *Noté, une réponse sera faite.*

### **750342 – NIMES METROPOLE**

- Nous sollicitant pour des dotations pour leur tournoi. *Noté, une réponse sera faite.*
- Nous invitant à la remise des prix pour leur tournoi du 1<sup>er</sup> et 2 Juin 2024. *Noté, une réponse sera faite.*

### **561066 – ALL FIVE ACADEMIE**

- Nous sollicitant pour des dotations pour leur tournoi. *Noté, une réponse sera faite.*

### **503313 – NIMES OL.**

- Nous transmettant leur mensuel « les petits échos de l'asso ». *Noté*

### **503150 – C.S. CHEMINOTS NIMOIS**

- Nous invitant à leur Assemblée Générale le 14 Juin 2024. *Noté.*

### **503246 – RC GENERAC**

- Nous invitant aux 100 ans du club le 15 Juin 2024. *Noté*

## Diverses Correspondances

### **FFF - LFA :**

- Nous transmettant un courrier de M. Diallo relatif à la lutte contre les violences et incivilités. *Noté.*
- Nous transmettant des informations sur la situation des outils informatiques. *Noté*
- Nous adressant un courrier relatif à la billetterie mise en place pour les JOP *Noté*

### **VILLE DE NIMES**

- Invitant le Président à l'inauguration du Stade Jean-Pierre ADAMS. *Noté, participera*

### **UNAF :**

- Nous informant de l'opération maillot Nike pour l'adhésion à l'UNAF Gard-Lozère. *Noté.*

### **LFO :**

- Réunion des Conseillers Techniques Départementaux le 04 Juin 2024. *Noté*

## Félicitations

Les membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères félicitations au club de **U.S. SALINIERES AIGUES MORTES** pour leur accession en National 3.



Les membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères félicitations au club du **FC VAUVERT** pour leur accession en Régional 1.

Les membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères félicitations aux différents clubs labellisés cette saison :

Label Jeunes FFF :

- **FC Chusclan Laudun Ardoise** (label espoir)
- **US Monoblet** (label espoir)
- **AS Versoise** (label espoir)
- **FC Bagnols Pont** (label espoir)
- **FC Calvisson** (label excellence)

Label Féminin FFF :

- **St Beaucaire FC** (label or)
- **FC Chusclan Laudun Ardoise** (label bronze)

Programme Educatif Fédéral, lauréat régional :

- Ent. Perrier Vergèze

Les membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères félicitations aux différents arbitres et délégués Gardois :

- **KHERRADJI Abdelatif** : promu arbitre fédéral 1 (Ligue 1)
- **COSTE Lisa** : promue arbitre Fédérale féminine 2
- **RAHMOUNI Mehdi** : sélectionné comme arbitre assistant dans l'équipe de François LETEXIER pour la coupe d'EUROPE et les JO
- **TOUIL Yassir** : nommé arbitre central de la finale de Championnat U19 le 16/06/2025 à BRIVE LA GAILLARDE – PSA / AUXERRE
- **SIDI YAKOUB Rachid** : délégué principal sur la finale de la Coupe de France
- **AKKERMANS Fabien** : délégué adjoint sur la finale de la Coupe de France Féminine

### Arrêt de l'arbitrage de M. RAINVILLE Nicolas

Le Comité de Direction tient à féliciter le Conseiller Technique en Arbitrage, M. Rainville pour sa carrière au haut niveau de l'arbitrage suite au dernier match qu'il a officié le 17 Mai 2024 et le trophée attribué par ses pairs de meilleur arbitre Ligue 2 de la saison 2023-2024.

### Compte rendu financier ANS

Les clubs ayant bénéficié d'une aide ANS dans le cadre de la campagne PSF 2023 se doivent de saisir leur(s) compte(s)-rendu(s) financier(s) sur Le Compte Asso au plus tard le 30 juin 2024.

Un courriel à ce sujet sera envoyé à l'attention des clubs qui n'ont pas saisi leur CRF à ce jour.

### Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Les membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères félicitations aux récipiendaires des distinctions de l'Etat au titre de la promotion du 01 Janvier 2024.

Médaille d'Or de la jeunesse des Sports et de la vie associative :

- M. BOUTADE Christian



Médaille d'Argent de la jeunesse des Sports et de la vie associative :

- M. D'ANNA Joseph Fernand
- M. LAUGIER Jean-Marc
- OLIVET Daniel
- MARTIN Rachel

### Dispositif « Foot à l'école »

Ce dispositif continu son développement, cette année le projet s'est élargi au niveau des lieux géographiques et aussi avec une augmentation de classes de cycle 2 (CP/CE1/CE2).

Cela a impliqué la nécessité **d'organiser 3 rencontres** de fin de cycle (deux l'année dernière et une seule la première année). 2 rencontres ont été organisées à Nîmes et une à Beaucaire, comptabilisant plus de 75 équipes (600 enfants) sur les 3 sites !

Plus de 30 classes se sont investies dans ce projet transdisciplinaire : Education Nationale, Fédération Française de Football et USEP avec comme thème, « **Quand football et Jeux Olympiques/paralympiques se rencontrent** ».

10 écoles ont participé à l'axe culturel dont 3 écoles de la commune de Beaucaire.

5 productions dynamiques (vidéos) ont été présentées et 4 productions statiques (BD).

Les résultats déjà excellents l'an dernier (deux écoles du Gard, Galan et Lakanal ont terminé à la première place au niveau de l'Occitanie, le concours s'arrêtant au niveau régional la saison 2022/2023), c'est très bons résultats l'ont été également cette année.

**Vainqueur au niveau régional avec une BD production statique, l'école Nationale de Beaucaire qui se classe aussi seconde au niveau national... Quant à l'école Garrigues Plane, également de Beaucaire, elle finit seconde au niveau Occitanie :**

Lauréat "STATIQUE"	départ	Etablissement	Classe	Nom de l'enseignant	ville
		ECOLE NATIONALE	CM1/CM2	Lionel LUSSEAU	BEUCAIRE
Lauréat "DYNAMIQUE"	départ	Etablissement	Classe	Nom de l'enseignant	ville
		GARRIGUES PLANE	CM1/CM2	Christelle STIEVENART	BEUCAIRE

Voici l'ensemble des écoles qui ont participées :

NÎMES : André GALAN, GREZAN, Jean D'ORMESSON, Jean MACE, LAKANAL, TOUR MAGNE, Edouard VAILLANT

BEUCAIRE : Ecole NATIONALE, La MOULINELLE, GARRIGUES PLANE,

Toutes nos félicitations aux élèves, enseignants et partenaires, le « Foot à l'école » prend enfin son envol !

Le Comité de Direction se réjouit de ces brillants résultats et adresse toutes ses félicitations aux élèves, enseignants et partenaires. Le « Foot à l'école » continue sur sa lancée !

### Finales de Coupe Gard-Lozère

Le jeudi 09 Mai a eu lieu la journée des finales des Coupes Gard-Lozère. Durant cette journée, il y a eu 7 matchs entre 10h et 19h :

- U15 – Ent.FCCLA Cavillargues – **Académie Univers** (0-3)
- U15F – Marguerittes ES – **Stade Beaucairois FC** (0-1)
- U17 – **Foot Terre Camargue** – ES Pays d'Uzès (2-0)
- André Vigier (Féminine) – **US Monoblétoise** – Ent. Calvisson Vaunage (1-1, Monoblet au TAB)
- U19 – **SO Aimargues** – Pissevin Valdegour (3-2)



- André Granier – **SC St Martin de Valg.** – FC Val de Cèze (1-3)
- Gard Lozère Sénior – FC Moussac – **US salinières Aigues Mortes** (3-3, Aigues-Mortes TAB)

Félicitation aux équipes présentes lors de cette belle journée ainsi qu'aux vainqueurs et un grand merci au club du FC Vauvert pour la très bonne organisation de la journée.

### Démission au sein d'une commission

Le comité de Direction prend acte de la lettre de M. Boussarie qui nous informe de sa démission de la Commission des Arbitres. Le Comité de Direction le remercie pour toutes les missions que M. Boussarie a réalisées au sein du District.

### Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire d'été de la saison 2023-2024 aura lieu le **Samedi 06 Juillet 2024** en matinée, dans les salons de l'hôtel C-Suites à Nîmes.

Le Comité approuve à l'unanimité le budget prévisionnel présenté par la Trésorière Générale et arrête l'ordre du jour de ladite Assemblée.

### Modifications aux Statuts et Règlements Généraux du District

Après examen et avis de la Commission des Révisions des Textes du District, Et en application de l'article 12.4 et de l'article 19 paragraphe 2 des Statuts du District, par délégation faite, le Comité examine et se positionne sur les projets de modifications aux textes du District ci-après et qui sont détaillés en annexe 2 du présent procès-verbal. *Elles seront toutes présentées lors de la prochaine Assemblée Générale. A savoir :*

- **Art. 10 Ter – Présence sur le banc de touche.** (Origine : Comité Directeur) – Adopté à l'unanimité.

Le Comité propose les projets de modifications aux textes du District telles que définies en annexe 3 du présent procès-verbal qui seront soumises au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

### Commissions 2024-2025

Les Commissions seront nommées lors d'un prochain Comité Directeur d'ici au 30 Septembre 2024. Ainsi celles actuellement en place pour la saison 2023-2024 sont prorogées jusqu'à cette date.

### Prochain Comité

- 03 Juillet 2024

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le Président,  
Francis ANJOLRAS,

Le Secrétaire Général,  
Damien JURADO

Le Président  
Francis ANJOLRAS  
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE PRÉSIDENT  
F. ANJOLRAS

DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DAMIEN JURADO

# Annexe 1 – Bureau Directeur n°4

## Procès-verbal n°4 du Bureau

Réunion du :	Mercredi 15 Mai 2024
À :	18h30 – District Gard-Lozère à Nîmes
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mme Audrey FIRMIN MM. Fernand D'ANNA, Damien JURADO.
Assistent à la réunion :	

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### Fusion/Entente des clubs

Pris connaissances des dossiers et conformément à l'article 39 des Règlements généraux de la FFF, les membres du bureau donnent un avis favorable aux projets de fusion présentés suivants :


- 521052- As St Privat et 537093 - FC De Mons. Fusion par absorption
  - o **Club Absorbant 521052-As St Privat**

Et transmettent l'ensemble des dossiers aux services de la Ligue de Football d'Occitanie pour poursuite du processus de fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,  
Francis ANJOLRAS

Le Secrétaire Général  
Damien JURADO

Le Président  
  
Francis ANJOLRAS  
DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL  
LE PRÉSIDENT  
F. ANJOLRAS

  
DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DAMIEN JURADO

## ANNEXE 2

# PROJET DE MODIFICATIONS DISTRICT GARD-LOZÈRE

Les modifications apportées sont surlignées en jaune

.....

### REGLEMENT GENERAUX.

Art. 10 Ter - Présence sur le banc de touche

Origine : Comité Directeur.

Exposé des motifs : Permettre et assurer le contrôle des éducateurs sur les bancs de touche.

Avis de la C.R.T : Favorable.

Effet : 1<sup>er</sup> Juillet 2024

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Art. 10 Ter - Présence sur le banc de touche	Art. 10 Ter - Présence sur le banc de touche (...) <b>3. Contrôle de l'activité : Les Officiels désignés sur le match (Arbitres et Délégués) ainsi que la Commission Technique et Sélection sont habilités à procéder à des contrôles d'activités auprès des éducateurs ou entraîneurs encadrant une équipe aux fins de vérifier si l'éducateur ou l'entraîneur remplit les devoirs de sa tâche.</b>

## ANNEXE 3

# PROJET DE MODIFICATIONS DISTRICT GARD-LOZÈRE

Les modifications apportées sont surlignées en jaune

---

## REGLEMENT GENERAUX.

Annexe 14 – Championnat de jeunes

Origine : Comité Directeur.

Exposé des motifs : Apporter un ajustement vis à vis des championnats Territoires.

Avis de la C.R.T : Favorable.

Effet : 1<sup>er</sup> Juillet 2024

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p><b>Art. 8 - Dispositions générales</b></p> <p>1. <u>Accessions en compétitions de Ligue</u></p> <p>a) Si une équipe ne peut accéder règlementairement ou si elle refuse l'accession, elle sera remplacée par l'équipe suivante au classement, dans les limites fixées par les règlements de Ligue.</p> <p>b) Une équipe ne peut accéder règlementairement en R2 de Ligue si elle possède déjà une équipe en championnat R2 de cette catégorie.</p> <p>2. <u>Accessions en compétitions de District</u></p> <p>Si une équipe ne peut accéder règlementairement ou si elle refuse l'accession, elle sera remplacée par l'équipe suivant au classement dans son groupe, sans que cela ne puisse aller au-delà de l'équipe classée 4ème du groupe.</p> <p>3. <u>Relégations en compétitions de District</u></p> <p>a) Dans chaque catégorie, les relégations en championnat de niveau supérieur en niveau inférieur sont fonction des relégations éventuelles du championnat de Régional.</p> <p>b) Le nombre d'équipes concernées par la relégation automatique de niveau supérieur en niveau inférieur est au moins égal au nombre de groupes formés dans ce niveau inférieur.</p>	<p><b>Art. 8 - Dispositions générales</b></p> <p>1. <u>Accessions en compétitions de Ligue</u></p> <p>a) Si une équipe ne peut accéder règlementairement ou si elle refuse l'accession, elle sera remplacée par l'équipe suivante au classement, dans les limites fixées par les règlements de Ligue.</p> <p>b) Une équipe ne peut accéder règlementairement en R2 de Ligue si elle possède déjà une équipe en championnat R2 de cette catégorie.</p> <p>2. <u>Accessions en compétitions de District</u></p> <p>Si une équipe ne peut accéder règlementairement ou si elle refuse l'accession, elle sera remplacée par l'équipe suivant au classement dans son groupe, sans que cela ne puisse aller au-delà de l'équipe classée 4ème du groupe.</p> <p>3. <u>Relégations en compétitions de District</u></p> <p>a) Dans chaque catégorie, les relégations en championnat de niveau supérieur en niveau inférieur sont fonction des relégations éventuelles du championnat de Régional <b>ainsi que des incorporations éventuelles des championnats Territoires par l'application générationnelle.</b></p> <p>b) Le nombre d'équipes concernées par la relégation automatique de niveau supérieur en niveau inférieur est au moins égal au nombre de groupes formés dans ce niveau inférieur.</p>